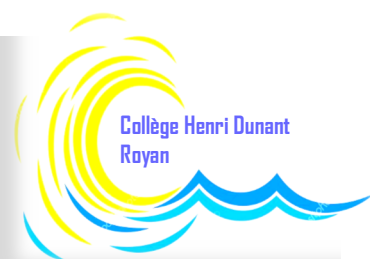


Projet pédagogique année 2018-2019



Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet d'établissement 2018-2021 et répond à l'objectif 2 :

"Accompagner chaque élève dans la construction de son parcours "



ULIS TFC

Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

pour les élèves présentant des Troubles des Fonctions Cognitives

Enseignante coordonnatrice : Cécile Frêche

AVS-Co : Murielle Tasserit

Projet pédagogique

Sommaire

Scolariser un élève handicapé, c'est développer la plus grande forme de réussite scolaire.

Le dispositif ULIS vient compenser son handicap et rendre accessible une scolarisation adaptée à ses besoins particuliers.

I- Qu'est-ce qu'une ULIS ?	Page 2
II- Que sont les TFC ?	Page 2
III- Qui sont les élèves bénéficiant de l'ULIS du collège Henri Dunant ?	Page 3
IV- Quels sont les objectifs de l'ULIS ?	Page 3
V- Quels sont les intervenants au sein de l'ULIS ?	Page 4
VI- Les inclusions	Page 4
VII- Une rentrée préparée et annoncée pour les élèves	Page 5
VIII- Une rentrée préparée avec les différents intervenants	Page 5
IX- L'emploi du temps individualisé	Page 6
X- Quels aménagements au sein de l'ULIS ?	Page 6
XI- Quels aménagements dans les classes de référence ?	Page 7
XII- Quelles évaluations ?	Page 7
XIII- Les bulletins trimestriels	Page 8
XIV- Le projet professionnel	Page 8
XV- Après l'ULIS ?	Page 8

Annexe 1 : Sources et liens utiles

Annexe 2 : exemple d'emploi du temps (élève inclus en 5ème générale)

Annexe 3 : exemple d'emploi du temps (élève inclus en 3ème SEGPA)

I-Qu'est ce qu'une ULIS ?

Les **Unités Localisées d'Inclusion Scolaire** (ULIS) ont pour mission d'accueillir des élèves en situation de handicap afin de leur assurer le maintien ou l'inclusion en **milieu scolaire ordinaire**.

Ces dispositifs accueillent dans les collèges des adolescents de 12 à 16 ans reconnus **en situation de handicap par la MDPH**.

Il existe plusieurs types d'ULIS selon le handicap. L'ULIS du collège Henri Dunant de Royan est une **ULIS TFC**, c'est-à-dire qu'elle a pour mission d'accueillir des élèves présentant « des troubles importants des fonctions cognitives ». Elle est située dans le couloir de la Vie Scolaire, au rez-de-chaussée de l'établissement, dans la salle 002.

II-Que sont les TFC ?

Les **fonctions cognitives** sont les capacités de notre cerveau qui nous permettent notamment de communiquer, de percevoir notre environnement, de nous concentrer, de nous souvenir d'un événement ou d'accumuler des connaissances.

Un élève présentant des **troubles importants des fonctions cognitives** peut rencontrer des difficultés à :

- établir des liens de causalité,
- gérer ses actions,
- mémoriser des informations,
- suivre des règles culturelles élémentaires (codes de communication, règles de vie),
- retrouver des données,
- anticiper et planifier,
- entrer dans la pensée abstraite,
- prendre en compte le contexte,
- trouver une réponse adaptée rapidement
- s'adapter à des changements
- se repérer dans l'espace et le temps ...

III- Qui sont les élèves bénéficiant de l'ULIS collège ?

L'effectif maximum de l'ULIS est de 10 élèves, âgés de 12 à 16 ans. Cette année, 10 élèves bénéficient du dispositif du collège Henri Dunant : 6 déjà présents l'an dernier dans l'établissement et 4 nouveaux.

Ces élèves peuvent venir :

- d'une ULIS école
- d'un Institut Médico-Éducatif (IME) ou Institut Médico-Professionnel (IMPRO),
- d'une SEGPA (réorientation)
- d'une classe en milieu ordinaire.

L'orientation en ULIS est proposée par la **Maison Départementale du Handicap (MDPH)** et validée par la Commission des droits et de l'Autonomie pour les Personnes Handicapées (CDAPH).

Il doit être reconnu que l'élève est capable d'apprentissages scolaires, qu'il peut tirer bénéfice de temps d'intégration en classe ordinaire du collège mais qu'il ne peut pas soutenir le rythme de l'ensemble des cours du collège.

IV- Quels sont les objectifs de l'ULIS ?

- **Objectif principal : Scolariser en milieu ordinaire, des élèves présentant, à titre principal, des troubles des fonctions cognitives.**
- Permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune ;
- Développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication, même lorsque leurs acquis sont très réduits ;
- Concrétiser à terme un projet d'insertion professionnelle

Tout élève faisant partie de l'ULIS fait l'objet d'un **Projet Personnalisé de scolarisation (PPS)** élaboré à partir de l'identification de ses besoins et de ses compétences. Le PPS est modifiable dans l'année suivant l'évolution de l'élève.

V-Quels sont les intervenants au sein de l'ULIS ?

L'équipe au sein de l'ULIS se constitue d'une enseignante spécialisée qui coordonne les activités au sein du dispositif et gère l'ensemble des inclusions et d'une Aide de Vie Scolaire Collective (AVS-co) qui effectue un travail d'auxiliaire d'intégration.

L'AVS-Co intervient dans la classe. Elle peut également effectuer des interventions en dehors des temps d'enseignement (interclasses, repas, récréations...) et des interventions dans les séquences d'inclusion dans les classes de référence

Les professeurs du collège et de la SEGPA accueillant des élèves individuellement ou collectivement dans leur classe, la documentaliste, les surveillants et la CPE, le personnel de restauration de la cantine, les infirmières, le médecin scolaire, l'assistante sociale, l'enseignant référent qui suit les projets de scolarisation (PPS), le personnel administratif, la Principale et la Principale Adjointe **sont en contact régulier avec le dispositif ULIS.**

Les intervenants de l'ULIS du collège Henri Dunant sont :

Cécile Frêche, enseignante coordonnatrice, et Murielle Tasserit, AVS-Co.

VI-Les inclusions

L'ULIS est un dispositif qui permet l'inclusion de l'élève porteur d'un handicap dans un établissement scolaire ordinaire. **Les élèves d'ULIS font partie intégrante de l'établissement** : ils participent aux activités telles que les clubs, les tournois sportifs, les sorties culturelles.....

De plus, suivant les PPS, l'inclusion peut prendre différentes formes :

- **Inclusion Individuelle** ou en petit groupe **dans une classe ordinaire ou en SEGPA**. L'AVS-Co rattachée à la classe d'ULIS peut être présente pour aider l'élève selon ses besoins.

- ◆ Les inclusions individuelles peuvent s'effectuer dans diverses matières selon le projet individuel de chaque élève et selon les possibilités d'accueil.

- **Inclusion Collective** : Le groupe ULIS travaille avec une autre classe du collège ou avec la SEGPA sur un projet.

- ◆ Les projets collectifs peuvent s'effectuer dans diverses matières.

VII-Une rentrée préparée et annoncée pour les élèves

La rentrée est un moment-clé souvent vecteur d'angoisse pour l'élève. Pour les élèves relevant de la 6ème ULIS, le temps d'adaptation au fonctionnement du collège peut être plus long que pour les autres élèves. Durant le mois de septembre, un apprentissage spécifique au sein de l'ULIS sera consacré à :

-la prise de repères au sein du collège

-la compréhension du fonctionnement de son emploi du temps

-la compréhension du fonctionnement du collège (récréations, self, CDI, UNSS...)

Pour tous les élèves, la journée de pré-rentrée sera effectuée dans la classe de référence du collège général et ce, afin de faire connaissance avec les autres élèves et l'équipe pédagogique pour faciliter ainsi les inclusions futures.

Les jours suivants s'effectueront selon des emplois du temps individualisés, mais tous les élèves du dispositif (sauf cas spécifique), seront inclus au minimum en arts plastiques, en éducation musicale et en EPS.

VIII-Une rentrée préparée avec les différents intervenants

Le mois de septembre permettra à l'enseignant coordonnateur de :

- Informer les professeurs et le personnel de la Vie Scolaire
- Sensibiliser les élèves de la classe d'accueil
- Informer l'AVS et définir ses actions
- Rencontrer les membres des SESSAD ou des intervenants extérieurs
- Evaluer l'élève pour les compétences « disciplinaires », mais aussi « psychoaffectives » et « psychosociales »

IX-L'emploi du temps individualisé

Les horaires du dispositif ULIS sont les suivants :

Lundi et mardi : 9h15-12h30, 14h-16h

Jeudi et vendredi : 9h15-12h30, 14h-16h

Chaque élève relevant du dispositif ULIS dispose d'un emploi du temps individualisé et peut être amené à travailler le mercredi, commencer à 8h30 ou finir à 17h. **Les emplois du temps peuvent évoluer tout au long de l'année** en fonction des besoins ou des difficultés de l'élève.

Dans l'emploi du temps apparaissent :

- Les cours dans la classe de référence (en présence ou pas de l'Auxiliaire de Vie Scolaire)
- Les temps au sein du dispositif ULIS : apprentissages et accompagnement (aides spécialisées pour anticiper ou reprendre le cours de la classe de référence) proposés par l'enseignant coordinateur d'ULIS
- La participation aux activités du Foyer Socio-Educatif (Clubs ...) et de l'UNSS.
- Des prises en charge par des Services de Soins (SESSAD) ou en milieu extérieur.

X-Quels aménagements au sein du dispositif ?

Dans le dispositif ULIS, différents aménagements des cours sont possibles :

- Au niveau de la forme des documents : agrandir, découper, séquentialiser, pictographier ...
- Application d'une pédagogie explicite
- Eviter les consignes multiples et complexes.
- Accompagnement permettant d'anticiper les difficultés de l'élève. Mise en place d'aides avant et /ou après le cours de la classe de référence : reprise de certains passages du cours, aide à la mémorisation...
- Aider au raisonnement (faire des liens entre les connaissances que l'élève est en train d'acquérir et les connaissances déjà acquises).
- Aider à synthétiser les connaissances, pour se fixer sur l'essentiel du cours.
- Verbaliser, schématiser, offrir des supports visuels comme aides possibles à la mémorisation
- Positiver et valoriser ses résultats (cahier de suivi scolaire)

XI-Quels aménagements dans les classes de référence ?

- Des cours qui peuvent être aménagés avec l'aide du coordonnateur ULIS
- Présence (si besoin) de l' Auxiliaire de Vie Scolaire pour :
 - pour sécuriser,
 - pour soutenir l'attention,
 - pour aider à l'organisation,
 - pour fournir des aides ponctuelles permettant d'améliorer la compréhension tout au long du cours
- Mise en place d'un cahier de liaison : outil de communication, permettant de faire de lien entre l'enseignant coordinateur et les professeurs des classes de référence.

Le cadre défini pour chaque inclusion sera formalisé par un document remis aux professeurs concernés. Dans celui-ci seront inscrits :

- les points forts de l'élève
- les points d'achoppement
- les temps d'inclusion
- les objectifs
- des propositions d'aides à apporter
- le rôle de l'AVS-Co.

XII-Quelles évaluations ?

Dans les cours où il est inclus, l'élève est évalué suivant les conditions définies par le PPS et en concertation avec les enseignants :

- Évaluation conçue pour la classe **ou** évaluation adaptée.

Dans le cas d'une évaluation adaptée, le professeur de la discipline fournit l'évaluation en amont à l'enseignant de l'ULIS afin de prévoir les aménagements nécessaires.

- L'AVS pourra apporter une **aide définie au préalable** : écrire sous dictée, aide à la lecture des consignes, de textes

L'enseignant coordinateur peut proposer une adaptation des évaluations en partenariat avec le professeur de la discipline.

- **L'adaptation pourra toucher la forme** : alléger le nombre de questions, réécrire une consigne, retravailler le document pour faciliter la lecture, notation positive ...
- **L'adaptation pourra porter sur le fond** : limiter le champ de l'évaluation en se concentrant seulement sur les apprentissages réalisés par l'élève.

XIII-Les bulletins trimestriels

Les bulletins sont ceux du collège général à quelques nuances près :

- Utilisation d'un code par les enseignants afin de clarifier le système de notation aux parents

NO = Notation Ordinaire. L'élève a participé au même contrôle que les autres élèves.

+ AVS = avec appui de l'AVS-Co

CA = Contrôle aménagé. L'élève a participé à un contrôle différent de celui des élèves de sa classe.

NA = Notation Aménagée. Même contrôle que les élèves de sa classe, mais le barème de notation est différent.

XIV-Le Projet Professionnel

Dès la 4^o ULIS, selon leurs besoins et compétences, les élèves découvrent le milieu professionnel.

Les élèves concernés participent, lorsque c'est possible, aux ateliers de découverte professionnelle de la SEGPA. Ils peuvent également effectuer des stages en entreprise ou des stages protégés dans des ateliers au sein d'un IMPro.

Les élèves peuvent, au sein du collège, être mis en relation avec la **Conseillère d'Orientation Psychologique (COP)**.

XV-Après l'ULIS ?

A 16 ans, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité :

. en **ULIS** de lycée professionnel

. en **I.M.P.R.O** (Institut Médico-professionnel)

. en **CFA** ou **CFAS** (centres de formation pour apprentis ou apprentis spécialisés)

Les modalités de poursuite de la scolarité sont étudiées en **Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS)**, en tenant compte du projet, des besoins, des possibilités de chaque jeune ainsi que des envies du jeune et de sa famille.

Annexe 1

Les courriels

- Cécile Frêche, enseignante coordonnatrice : cecile.freche@ac-poitiers.fr
- Murielle Tasserit, AVS-Co : murielle.tasserit@ac-poitiers.fr
- Laurent Deban, enseignant référent : erseh17.clg-dunant@ac-poitiers.fr,

Les adresses utiles

Circulaire sur les ULIS collège : [Circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 BOEN n° 31 du 27/08/2015](http://circulaire.numerique.education.fr/Circulaire/n2015-129-du-21-août-2015-BOEN-n31-du-27-08-2015) : <http://eduscol.education.fr/cid53163/les-unites-localisees-pour-l-inclusion-scolaire-ulis.html>

Article consacré à la scolarisation des élèves en situation de handicap : <http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap.html>

Présentation des troubles des fonctions cognitives, document de l'académie de Lyon : http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/ain/ash01/IMG/pdf/9-troubles_fonctions_cognitives.pdf

Sources

Ce document adapte et remet en forme le travail réalisé par l'académie de Lyon sur les ULIS second degré et celui réalisé par H. Foulard, enseignante spécialisée à Tourcoing.

Annexe 2 : exemple d'emploi du temps. Elève inclus en 5ème générale

Emploi du temps 5E / ULIS													* : avec AVS															
LUNDI				MARDI				MERCREDI				JEUDI				VENDREDI												
8h30	EPS Gymnase												Français ULIS				Français ULIS				SVT * Salle 133				SVT * Salle 133			
8h45																												
9h																												
9h15																												
9h30	Maths ULIS												Maths ULIS				Maths ULIS				Maths ULIS				Maths ULIS			
9h45																												
10h																												
10h15																												
10h30	Techno* Salle 102												Maths ULIS				Maths ULIS				Maths ULIS				Maths ULIS			
10h45																												
11h																												
11h15																												
11h30	Techno* Salle 102												Histoire Géo EMC ULIS				Histoire Géo EMC ULIS				Histoire Géo EMC ULIS				Histoire Géo EMC ULIS			
11h45																												
12h																												
12h15																												
12h30	Pause méridienne												Pause méridienne				Pause méridienne				Pause méridienne				Pause méridienne			
14h																												
14h15																												
14h30																												
14h45	Sciences ULIS												Anglais ULIS				Anglais ULIS				Anglais ULIS				Anglais ULIS			
15h																												
15h15																												
15h30																												
15h45	Arts Salle 003												Français ULIS				Français ULIS				Français ULIS				Français ULIS			
16h																												
16h15																												
16h30																												
16h45																												

